

COMMISSION SANTE

Compte-rendu du 30 novembre

ELUS REFERENTS :

GIROUD Marc, Maire de Vallangoujard

TORO Ludovic, Maire de Coubron

GARNIER Véronique, Adjointe au Maire de Croissy-sur-Seine

SUJET :

Position de la commission Santé sur le 4ème Plan National Santé Environnementale (PNSE 4) dans le cadre de la consultation publique

CONTEXTE/ACTUALITE :

Le PNSE « Le PNSE est un plan national de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement (notamment concernant la qualité de l'air intérieur et extérieur, l'exposition aux produits chimiques, aux ondes, au bruit etc.). Il a pour objectif de mieux connaître et de réduire les impacts de l'environnement sur notre santé en limitant les polluants et les risques induits. Il vise aussi à mieux connaître notre environnement et les liens avec notre santé, tout en favorisant la prévention.

Le PNSE est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes réunies au sein du Groupe santé environnement (GSE). Cette instance nationale est chargée de suivre et d'orienter les actions du PNSE au niveau national. Elle réunit, depuis 2009, des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des associations, des organisations syndicales, des acteurs économiques, auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées et des professionnels du système de santé. Le GSE est présidé par la députée Elisabeth Toutut-Picard. »

La publication du PNSE 4 initialement prévue pour début 2020 a été décalée en raison de la crise sanitaire. Il a été présenté le 22 octobre.

Le 4e Plan Santé Environnement 2020-2024 est composé de 4 grands axes et de 19 actions (contre une centaine pour les plans précédents). Il n'y a pas de thématique phare au sein de la santé environnementale dégagée dans ce plan alors que le CGEDD préconisait de se concentrer sur les risques sanitaires liés à la pollution de l'air. Le Ministère indique que la pollution de l'air extérieure est déjà intégrée dans d'autres plans dédiés.

Le Plan met surtout en avant l'importance de produire des données, de les rendre disponibles pour que les citoyens aient conscience des risques, que les collectivités prennent des mesures concrètes et que les agents et les aménageurs et urbanistes se forment davantage sur ces enjeux et les intègrent dans leurs documents stratégiques. A chaque action correspondra des indicateurs de suivi et de résultats, qui ne sont pas encore spécifiés. Il y aura également une mise en œuvre de nouveaux indicateurs permettant de mesurer l'amélioration de l'état de santé de la population. Ces indicateurs devraient être validés en fin d'année, au moment de l'approbation du plan.

COMMISSION SANTE

Compte-rendu du 30 novembre

Les principales nouvelles mesures sont :

- L'intégration dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) d'un indicateur sur l'aération des pièces et la vérification obligatoire des installations de ventilation lors d'une construction ou rénovation pour la qualité de l'air intérieur.
- Une future réglementation sur les nanomatériaux inutiles.
- La création d'un « Green data hub », un centre pour croiser les données afin de mieux comprendre l'exposome, alimenté par des programmes de recherche dédiés.
- La création d'une application permettant d'informer la population de l'état de leur environnement et de lui prodiguer des conseils adaptés pour limiter les situations d'exposition.
- La formation des professionnels de santé aux enjeux de santé environnementale.
- L'utilisation renforcée de l'application mobile « Scan4Chem » afin de pousser les entreprises à substituer les substances dangereuses.
- Une surveillance accrue de faune animale pour prévenir les « zoonoses ».

Focus sur l'Axe 3 concernant les collectivités :

- Le Plan souligne l'importance du rôle des collectivités qui peuvent prendre des mesures concrètes et les invite à partager leurs retours d'expériences et initiatives sur la plateforme web collaborative « Territoire engagé pour mon environnement » ouverte en juillet 2019.
- Le Plan a pour but de renforcer les compétences des départements et des communes via la « sensibilisation et l'information des élus et des agents des collectivités sur les enjeux en matière de santé environnement et sur les outils à leur disposition ».
- Le Plan invite à intégrer les enjeux de santé environnement dans les documents de planification territoriale et les opérations d'aménagement. Le gouvernement compte s'appuyer sur le guide ISadOrA publiée en mars 2020 par l'école des hautes études en santé publique.

OBJECTIF :

Formuler un avis de la commission Santé sur le PNSE 4.

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

Marc Giroud, maire de Vallangoujard et **Véronique Garnier**, adjointe au maire de Croissy-sur-Seine et nouvelle référente de la commission santé introduisent la séance et rappellent son objectif qui est la préparation d'un positionnement politique de l'AMIF par rapport au PNSE 4.

En premier lieu, **Clara Parisi**, chargée d'études à l'AMIF, a présenté ce qu'était un Plan National Santé Environnement ainsi que le contenu du PNSE 4 et rappelle que la consultation publique de ce PNSE 4 se clôt le 9 décembre et c'est dans ce cadre que l'AMIF doit communiquer un avis sur le sujet au plus tard à cette date.

COMMISSION SANTE

Compte-rendu du 30 novembre

Danielle Valero, maire adjointe à Evry Courcouronnes fait part du travail effectué par sa délégation sur la thématique santé-environnementale au niveau de la ville et de l'agglomération Grand Paris Sud en partageant leur politique de lutte contre les perturbateurs endocriniens. En agissant directement sur les polluants du quotidien, la ville peut avoir un vrai impact sur la santé environnementale.

Des renseignements supplémentaires sur l'action 15 du PNSE 4 relative au renforcement des moyens des territoires sont demandés.

→ **Clara Parisi** : L'action 15 du PNSE4 permet une diffusion de l'information et des échanges de bonnes pratiques entre les collectivités. Des formations sont prévues pour les élus et les agents par l'EHESP et le CNFPT. Mais il n'y a pas vraiment de renforcement de compétences ni de mesures prescriptives si ce n'est par la communication de l'information.

→ **Véronique Garnier** : L'objectif de cette action est de s'enrichir entre les collectivités locales et territoriales à partir d'expériences notamment à travers la plateforme « [territoire engagé](#) ».

Ludovic Toro : La compétence santé est exclusivement ministérielle, les élus s'occupent actuellement de cette problématique car il y a carence et personne ne répond aux problèmes environnementaux.

Un partage d'informations et d'actions est indispensable afin que les élus puissent travailler ensemble.

Marc Giroud partage son avis mitigé par rapport à la plateforme nationale présentée dans le PNSE 4 qui paraît selon lui ésotérique et ne répond pas forcément aux besoins des élus locaux. Il suggère ainsi l'échelle régionale comme bon niveau d'échanges et de partage d'informations.

Ludovic Toro : La plateforme doit être liée à une structure qui existe, soit la région soit la métropole. Le niveau régional paraît une bonne idée et le ministère doit déléguer plus de compétences santé aux collectivités.

Veronique Garnier explique que la plateforme est administrée par le Cerema qui fait des fiches projets suite à des appels à manifestation d'intérêt. **Véronique Garnier** pense que restreindre la plateforme à la région ne serait pas un plus car des collectivités de différentes tailles ont répondu aux appels (petite commune, grande agglomération). Le fait de réduire les échanges au niveau régional déminuerait l'intérêt d'avoir des contributions de territoires de tailles très différentes.

Fabienne leguicher : La mutualisation d'expériences est toujours intéressante mais s'il n'y a pas de moyens pour s'en emparer et mettre des actions en œuvre, cela reste une belle vitrine.

COMMISSION SANTE

Compte-rendu du 30 novembre

Véronique Garnier a présenté le pré-positionnement de l'AMIF sur le PNSE 4 en rappelant qu'il sera complété par les contributions des participants par la suite.

Les points positifs du PNSE4 :

-Le plan national santé environnement a répondu au calendrier décidé suite au PNSE 3 malgré la pandémie que nous vivons actuellement et qui a même été intégrée dans son contenu.

-Le plan a une ambition théorique d'avoir des outils qui permettent de responsabiliser les citoyens individuellement en tant qu'acteur de leur environnement et de leur santé, la mise en place de la plateforme collaborative même si on peut y trouver des limites, elle répond à cet objectif en termes de partage d'expérience.

Sur l'ambition du PNSE4 :

Le plan doit être plus ambitieux en intégrant une évaluation de son impact global sur la santé publique à l'échéance de celui-ci en 2024. Nous ne pouvons pas toujours être à la recherche de données pour étayer les constats sans les évaluer.

Sur la nature et la priorisation des actions :

-On remarque que le plan contient très peu d'objectifs qui visent à diminuer les risques ou l'exposition des français aux facteurs nocifs, il n'y a pas de véritable politique de diminution des risques identifiée.

-Un manque de hiérarchisation des actions.

Sur la méthode, les indicateurs et les délais :

-Les trois plans précédents ont fait l'objet de rapports dont n'a pas tenu compte le PNSE4

-Il faudrait établir une priorité d'une dizaine d'objectifs avec une identification claire des responsables, des pilotes, etc.

-Le manque d'indicateurs de résultat constitue un frein pour l'évaluation de l'impact des actions du plan.

-Il faudrait demander le report de l'échéance de la consultation publique car tous les acteurs concernés par ce plan n'ont pas eu le temps vu le contexte actuel de répondre à cette consultation.

Sur la gouvernance :

-Clarifier et préciser la gouvernance pour le PNSE et le PRSE.

-S'assurer du lien réel entre le PNSE 4 et les plans sectoriel.

-Demander une articulation claire entre le 4e Plan et ses traductions locales (CLS, PCAET, PAT).

-Préciser la place des collectivités locales dans l'évaluation et la communication des effets liés à certains risques sur leur territoire.

Sur le financement :

-Dans le texte, il n'est pas précisé le budget qui sera alloué au PNSE 4.

-Demander à ce qu'une part du budget prévu par le plan de relance soit fléchée vers le budget destiné au PNSE 4.

-Demander que les PRSE soient intégrés dans les Contrats de Plans Etat-Régions (CPER) et disposent de moyens financiers.

COMMISSION SANTE

Compte-rendu du 30 novembre

Fabienne Leguicher : Je ne pense pas que mettre toute la responsabilité sur les individus soit éthiquement acceptable surtout en termes de santé environnement, les personnes qui habitent en bordure des périphériques et subissent pollutions atmosphérique et sonore n'ont souvent pas le choix d'aller habiter ailleurs.

Pourquoi ne pas exiger ou au moins demander la mise en œuvre de l'évaluation d'impact en santé publique de toutes les politiques publiques ?

Fabrice Subirada : Il est impératif d'établir une forme de « JOB TO DO LIST » avec des priorisations et surtout des indicateurs.

Isabelle Girard : Il me semble qu'il y a trop de sujets différents et des attentes très différentes. Avec autant de sujets comment mettre des actions en place ?

Fabienne Leguicher : Pour l'évaluation des effets liés à certains risques, la bonne échelle me semble le bassin de vie, on y trouve les risques naturels, industriels, les conditions de logement et de déplacement.

→ **Marc Giroud** : Le bassin de vie est une piste mais il faut définir et délimiter un bassin de vie pertinent par rapport à la thématique santé environnement.

Patrice Gebauer relève le problème de la volonté de l'Etat quant à la politique de santé et souligne qu'il serait pertinent de se faire entendre par les pouvoirs politiques.

Avez-vous parlé de la 5G qui visiblement doit arriver bientôt. Avez-vous des renseignements sur les ondes vis-à-vis de la population de nos villes ?

→ **Ludovic Toro**, chargé de présenter la 5G au conseil métropolitain.

La 5G est déjà présente, chaque année nous augmentons notre consommation de smartphone de 30%, dans deux ans la 4G ne fonctionnera plus. La 5G a déjà été installée dans la majorité des pays européens et elle n'est pas plus nocive que la 4G car aucun pays n'a encore noté d'effets négatifs par rapport à ça. La 5G aura certes des avantages mais aussi des inconvénients, c'est nous-mêmes qui créons la demande et nous sommes obligés d'y répondre avec la 5G. Il souligne aussi que le vrai problème n'est pas les antennes de la 5G mais la proximité des appareils avec nos oreilles.

→ **Véronique Garnier** : Un rapport est attendu pour début 2021 sur la 5G, il s'appuiera sur des études faites dans les pays qui ont déjà adopté la 5G.

Les opérateurs de l'Etat offrent une démarche gratuite pour ceux qui souhaiteraient évaluer l'impact des ondes électromagnétiques dans leur domicile.

Véronique Garnier souligne qu'il est nécessaire pour les élus de disposer des éléments relatifs aux expositions électromagnétiques pour pouvoir répondre à nos citoyens au niveau de nos communes.

→ **Ludovic Toro** : L'organisation régionale de la santé d'Ile-de-France va être chargée de faire ce travail. Récupérer les études qui ont été faites et les centraliser afin que vous puissiez en disposer au niveau de vos communes d'ici deux mois.

COMMISSION SANTE

Compte-rendu du 30 novembre

Marc Giroud : L'intérêt de nos échanges c'est de reconnaître et d'amplifier la dimension politique du sujet santé environnementale. Si on ne le fait pas, les associations prendront le relais des problématiques et ne permettront pas de maîtriser les priorités de l'action publique. L'intérêt de notre positionnement c'est de mettre en avant les priorités.

→**Véronique Garnier :** Si les élus n'acquièrent pas un niveau de connaissance lié à l'exposition aux risques, ce sont les associations qui sont impliquées dans l'environnement qui mettront la pression aux élus pour avancer sur certaines choses.
Comment s'est construit le dispositif fait à Évry-Courcouronnes, est-ce qu'il était inscrit dans le cadre d'une co-construction avec les habitants et/ ou les associations ?

→**Danielle Valero :** Il n'y a pas d'associations environnementales à Évry-Courcouronnes. Le dispositif est le résultat de la volonté politique de la mairie qui s'est rapprochée du réseau santé environnement des autres villes qui ont fait la même démarche afin d'échanger les bonnes pratiques.

Fabrice Subirada ne partage pas l'idée de prioriser les problématiques de santé mais suggère que les élus doivent prendre ces problématiques en compte afin d'être des amplificateurs qui portent la voix des élus et des citoyens.

Véronique Garnier recommande aux participants de lire le PNSE4 afin de prioriser les problématiques. Il est difficile de résumer un document de 64 pages qui est assez dense et contient beaucoup d'informations.

Marc Giroud : L'action politique est de faire des priorités notamment par rapport aux associations ou on voit qu'elles agissent pour leurs thématiques et nous pouvons avoir des déformations considérables. Nous avons cette responsabilité politique de pondérer les choses.

Il a été rappelé à la fin de la séance que les participants pourront contribuer de manière écrite et faire parvenir leurs contributions à l'AMIF avant **le 2 décembre** afin de compléter le pré-positionnement.